

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 8 août 2022 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2022-245 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance du 8 août 2022. Il est 19 h.

ADOPTÉ

4 personnes présentes dans la salle.

2022-246 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JUILLET 2022

- 1 FD.60 Subvention 5 000 \$ pour le projet d'aménagement d'une aire de de jeux pour personnes à mobilité réduite au Parc de la Rive-Sud
Fondation des Clubs Lions du Québec
- 2 FD.60 Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour – Soutien financier 2022
Conseil sport loisir de l'Estrie
- 3 FD.20 Autorisation de débiter les travaux – Remplacement de la dalle du tablier et réfection du pont P-14516, sur la route 112
Ministère des transports
- 4 BH.20 Révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières – Maison des Jeunes Actimaje
Commission municipale du Québec
- 5 FD.60 Demande d'aide financière et cadeaux
Tournoi de golf Early Birds
- 6 BH.30 Programme d'aide à la voirie locale
Ministère des Transports

7 BH.30 Programme d'aide à la voirie locale
Ministère des Transports

2022-247 CORRESPONDANCES DE JUILLET 2022

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de juillet 2022 soient reçues. **ADOPTÉ**

2022-248 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2022-249 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juin au montant de 841 349.08 \$ (608 762.37 \$ par chèque et 232 586.71 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juillet au montant de 254 128.11 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2022-250 VENTE POUR TAXES 2022

CONSIDÉRANT que la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

À CES CAUSES,
Il est proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyée par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
IL EST RÉSOLU

QUE le greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François la liste des immeubles suivants, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes; pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces intérêts, pénalité et frais encourus ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

- 1) Numéro de matricule : 1240-90-8941
Propriétaire : Patrick Blais
232, chemin Gosford Ouest
Westbury (Québec) J0B 1R0
- Numéro de cadastre : 4 182 219-P1
- Taxes municipales : 524.90 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 : 54.73 \$
Total des taxes : 579.63 \$
- 2) Numéro de matricule : 1337-45-1911
Propriétaire : René Fontaine
221, rue Angus Sud
East Angus (Québec) J0B 1R0
- Numéro de cadastre : 4 180 678
- Taxes municipales : 13 303.49 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 : 1 070.35 \$
Total des taxes : 14 373.84 \$
- 3) Numéro de matricule : 1337-69-2786
Propriétaire : 9276-7904 Québec Inc
A/S Nooruddin Abassi
142, rue Angus Sud
East Angus (Québec) J0B 1R0
- Numéro de cadastre : 4 180 698
- Taxes municipales : 24 953.69 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 : 1 142.16 \$
Total des taxes : 26 095.85 \$
- 4) Numéro de matricule : 1338-72-0353
Propriétaire : Gérard Labrecque
90, rue Angus Sud
East Angus (Québec) J0B 1R0
- Numéro de cadastre : 4 180 897
- Taxes municipales : 3 927.79 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 : 328.55 \$
Total des taxes : 4 256.34 \$
- 5) Numéro de matricule : 1338-74-9774
Propriétaire : Michael Therrien
522, chemin du 3^e rang
Bromptonville (Québec) J1C 0A6
- Numéro de cadastre : 4 180 927
- Taxes municipales : 6 304.13 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 : 693.70 \$
Total des taxes : 6 997.83 \$

6) Numéro de matricule : 1438-39-9228
Propriétaire : Stéphane St-Laurent
1192, Saint-Laurent
Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0

Numéro de cadastre : 4 181 143

Taxes municipales :	4 602.97 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 :	<u>500.91 \$</u>
Total des taxes :	5 103.88 \$

7) Numéro de matricule : 1538-07-8263
Propriétaire : Roxanne Marchand Dion
35, rue Haute-Rive
East Angus (Québec) J0B 1R0

Numéro de cadastre : 5 129 860

Taxes municipales :	4 955.07 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 :	<u>61.65 \$</u>
Total des taxes :	5 016.72 \$

ADOPTÉ

2022-251 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 180 921 (44, RUE ANGUS SUD)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Réjean Brisebois qui est à l'effet d'autoriser l'implantation d'un abri d'auto à une distance de 0.74 mètres au lieu de 1,0 mètre.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Réjean Brisebois soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

2022-252 PIIA – 268, RUE MAPLE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 8 août 2022, a étudié la demande de permis pour le changement du revêtement, la réfection de la galerie incluant le changement des colonnes et rampes de l'immeuble du 268, rue Maple;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de réfection au propriétaire du bâtiment situé au 268, rue Maple.

ADOPTÉ

2022-253 PIIA – 121, RUE ANGUS NORD

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 8 août 2022, a étudié la demande de permis pour le changement du revêtement, la réfection de la galerie incluant le changement des rampes et la modification de la couleur du cadrage des fenêtres en noir de l'immeuble du 121, rue Angus Nord;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de réfection au propriétaire du bâtiment situé au 121, rue Angus Nord aux conditions suivantes :

- Le vinyle en façade n'est pas accepté, la façade devra être tout en canexel ou un matériel autorisé par le règlement sur les PIIA;
- Que l'aménagement en façade soit revu et amélioré et que le stationnement en façade soit réduit selon la réglementation. **ADOPTÉ**

2022-254 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE PORTES – ARÉNA ROBERT-FOURNIER

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et installation de portes d'acier pour l'aréna Robert-Fournier à l'entreprise Donlox (1993) Inc. pour un montant de 17 599 \$, excluant les taxes selon le document de soumission daté du 18 février 2022. **ADOPTÉ**

2022-255 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION DE LA POMPE KSB1 À LA STATION D'ÉPURATION

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de réparation de la pompe KSB1 à la station d'épuration à l'entreprise Les Pompes R. Fontaine pour un montant de 14 474.73 \$, excluant les taxes selon le document de soumission daté du 7 juillet 2022.

ADOPTÉ

2022-256 ADJUDICATION DE CONTRAT – ANALYSE DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU POSTE DE POMPAGE WARNER

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels pour l'analyse de la capacité résiduelle du poste de pompage Warner à la firme EXP, pour un montant de 6 500 \$, excluant les taxes selon l'offre de services daté du 13 juillet 2022. **ADOPTÉ**

**2022-257 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 827 – AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DU
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 744**

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 827 intitulé « Règlement 827 –
Amendements au règlement du plan d'urbanisme numéro 744 » soit adopté.
ADOPTÉ

**2022-258 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 828 – AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 745**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 828 intitulé « Règlement 828 –
Amendements au règlement de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2022-259 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 829 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 829 intitulé « Règlement 829 –
modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration
architecturale (P.I.I.A) numéro 643 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2022-260 ADOPTION RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 831 – DÉCRÉTANT
LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 831 intitulé « Règlement 831– décrétant la création
d'un programme de mise aux normes des installations septiques » soit adopté.
ADOPTÉ

**2022-261 ADOPTION RÈGLEMENT – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
270 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT DU FONDS
GÉNÉRAL DE 270 000 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU
PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 832 intitulé « Règlement 832 – décrétant une dépense
de 270 000 \$ et autorisant un emprunt au fonds général de 270 000 \$ aux fins de
financement du programme de mise aux normes des installations septiques » soit
adopté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

2022-262 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 27.

ADOPTÉ

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédits disponibles

Numéro	Nom
2022-249	Approbation des comptes
2022-252	PIIA – 268, rue Maple
2022-253	PIIA – 121, rue Angus Nord
2022-254	Adjudication de contrat – Achat de portes – Aréna Robert-Fournier
2022-255	Adjudication de contrat – Réparation de la pompe KSB1 à la station d'épuration
2022-256	Adjudication de contrat – Analyse de la capacité résiduelle du poste de pompage Warner